

PCDR 2018-2023

PROJETS

Lot 2

projets matériels

- Maison de village à Arville
- Maisons de village à Mirwart et Vesqueville
- Réseau de chaleur à Saint-Hubert
- Logements intergénérationnels
- Hall couverte
- Voies lentes - phase 2
- Espace intergénérationnel Saint-Hubert
- Maison de village Poix-Saint-Hubert

projets immatériels

- promotion du territoire

PCDR 2018-2023

PROJETS

Lot 2

projets matériels

- Maison de village à Arville

Projets du lot 2

PM-2-001

Arville – Création d'une Maison de village

1. Description du projet

Le projet consiste en la création d'une Maison de village dans l'entité d'Arville, en vue de soutenir la vie associative locale, de favoriser les rencontres et activités entre habitants et de permettre l'organisation d'évènements privés réunissant des groupes.

La population, les associations et l'école locales seront consultées en réunion publique pour élaborer un projet qui réponde au mieux aux besoins des uns et des autres.

La Maison de village comprendra au minimum une salle polyvalente modulable et divers locaux annexes (rangement, cuisine, bureaux, sanitaires).

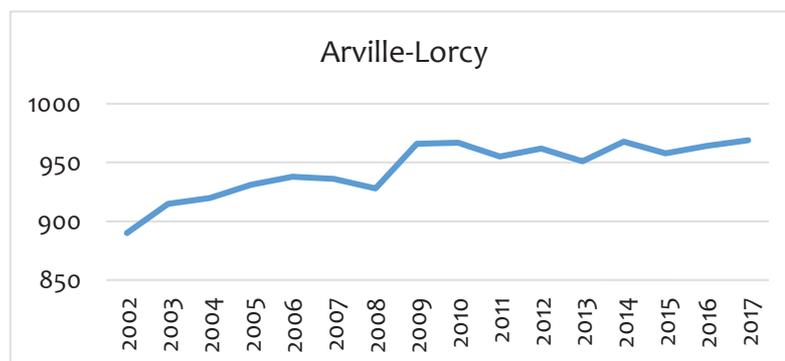
Sa conception et sa réalisation seront guidées par les principes de simplicité, fonctionnalité, rationalité, économie d'énergie et intégration architecturale.

Un Règlement d'Ordre Intérieur sera établi. Un Comité de gestion, responsable du calendrier d'occupation, de la perception des locations et du respect du R.O.I. sera constitué.

2. Justification du projet

L'entité d'Arville est la plus peuplée de la commune après la ville de Saint-Hubert. Elle compte 969 habitants sur les 5.562 que totalise la commune (données 2017), correspondant à 17,4% de la population totale du territoire.

C'est en outre la seule entité de Saint-Hubert à connaître une croissance démographique quasiment continue (+3,5% entre 2007 et 2017). Et sa population est jeune : 24% a moins de 20 ans et seulement 16%, plus de 65 ans.



Elle connaît une vie associative intense, est réputée pour sa troupe de théâtre amateur, mais aussi pour son école primaire pratiquant l'immersion linguistique. C'est encore à Arville que se situe le service résidentiel pour personnes adultes handicapées de l'association *Andage*.

Or, malgré son importance démographique et sa vitalité associative, l'entité est dépourvue de Maison de village véritable. En tient lieu un espace réduit et malcommode situé dans l'école communale, forcément inaccessible durant les heures de classe.

Ce projet se justifie donc à ces divers titres : population élevée et croissante, associations diverses et actives, absence d'infrastructure appropriée.

Par ailleurs, cette Maison de village complètera l'ensemble des aménagements entrepris pour le développement d'Arville : aménagement de la place centrale, réfection des trottoirs, connexion au réseau de voies lentes.

3. Lien à la stratégie du PCDR

Le projet décrit soutient pleinement le défi du PCDR et directement deux de ses objectifs stratégiques.

La création d'une Maison de village dans l'entité d'Arville constitue en effet une des « conditions », évoquées par le défi, « qui donnent l'envie de rester, de s'intégrer et de s'impliquer à Saint-Hubert ». Elle contribue directement à :

- « favoriser une vie associative préventive de la pauvreté et des risques d'isolement » (objectif 3);
- « renforcer l'attractivité générale du territoire en général » (objectif 1).

4. Impacts du projet sur le développement durable

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Économique
<p>Le projet a un impact positif direct et important sur le pilier social et culturel, par sa participation active au développement de la vie sociale, associative et culturelle du village où il prend place.</p> <p>Il a également un impact sur le pilier environnement par les choix écologiques de construction qui seront faits (isolation, type de chauffage, type de matériaux, consommation énergétique, intégration paysagère).</p> <p>L'impact sur le pilier économique tient essentiellement à la mobilisation de corps de métier pour la réalisation des travaux.</p>	+++	+	+

5. Localisation et statut

À déterminer. Il s'agira d'une construction neuve sur un terrain communal.

6. Parties prenantes, porteurs de projet

Sont parties prenantes du projet : la Commune, la CLDR, la RW.

Est porteur du projet : la Commune.

7. Programme de réalisation

- **Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche**
 - Réalisation d'un 1^{er} projet PCDR dans l'entité (aménagement de la place du village) ;
 - Disponibilité foncière.
- **État du dossier**
 - Projet non prioritaire du PCDR (Lot 2).
- **Programme des travaux**
 - Choix (voire acquisition) d'un terrain ;
 - Confection des plans du bâtiment ;
 - Construction dans le respect des normes PEB.
- **Planification**
 - Réalisation du projet en une seule phase.
- **Démarches administratives à réaliser**
 - Introduction d'un permis d'urbanisme.
- **Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé**
 - Constitution d'un Comité de gestion de la Maison de village (responsable devant la Commune) ;
 - Détermination des usages et usagers autorisés ;
 - Élaboration d'un R.O.I. et d'un tarif de location ;
 - Entretien régulier du bâtiment réalisé par le gestionnaire et non par les utilisateurs.

8. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

- Indicateurs de réalisation (Comment saura-t-on que le projet a bien été mis en œuvre ?)

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre,...)
Tenue d'une réunion de consultation de la population locale	1	CLDR
Existence d'une Maison de village à Arville	1	Commune Pouvoir subsidiant (RW)

- Indicateurs de résultat (Quels sont les effets du projet ?)

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre,...)
Nombre de participants à la réunion de consultation	75	CLDR
Nombre d'associations différentes utilisant la Maison de village	5/an	Commune (Comité de gestion)
Nombre d'activités de diverses natures organisées dans la Maison de village	3/mois	
Nombre de villageois différents fréquentant la Maison de village	150/an	

PCDR 2018-2023

PROJETS

Lot 2

projets matériels

- Maisons de village à Mirwart et Vesqueville

PM-2-002

Mirwart et Vesqueville – Aménagement d'une Maison de village

1. Description du projet

Le projet consiste en la rénovation et le rafraîchissement de deux maisons de village existantes, l'une située dans l'entité de Mirwart, l'autre dans celle de Vesqueville.

Pratiquement, il s'agira de procéder à la rénovation de certains éléments des bâtiments et à l'amélioration de leur équipement : isolation, chauffage, électricité, acoustique, mobilier. Il sera procédé aussi à leur rafraîchissement général, intérieur et extérieur : peinture, décoration.

Les habitants des deux entités seront consultés pour évaluer au mieux les besoins à rencontrer et, le cas échéant, traduire ceux-ci dans les interventions sur les bâtiments (modularité des espaces, construction d'une extension).

La conception et la réalisation des interventions seront guidées par les principes de simplicité, fonctionnalité, rationalité, économie d'énergie et intégration architecturale.

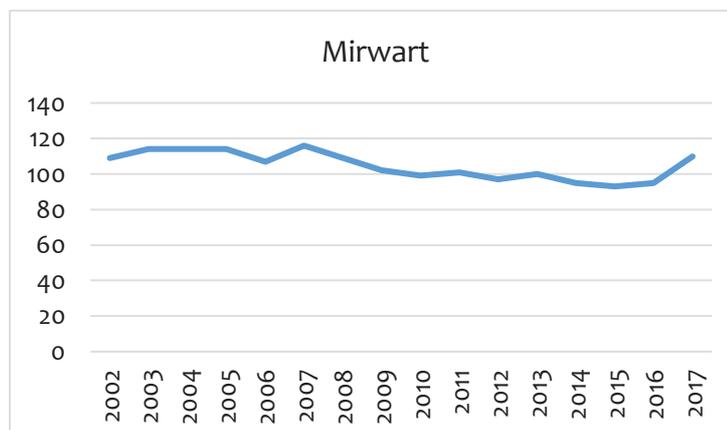
Les deux Maisons de village pourront ainsi mieux accomplir leur rôle de soutien à la vie sociale et associative locale, voire permettre un élargissement de la gamme des activités s'y déroulant.

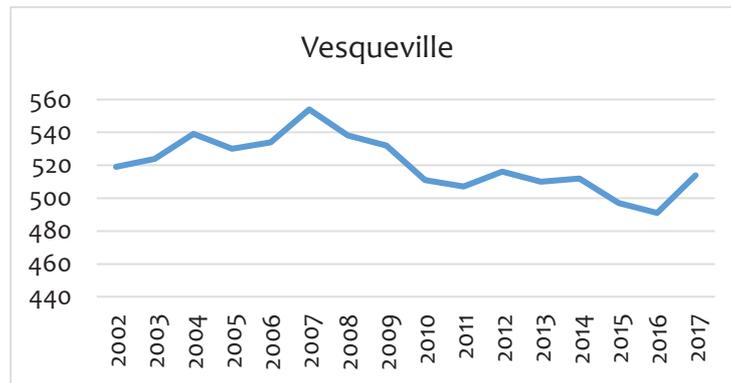
2. Justification du projet

Le village de Mirwart est le moins peuplé de Saint-Hubert – une grosse centaine d'habitants (2% de la population de Saint-Hubert) – mais aussi un des plus isolés et éloignés du pôle. Ses habitants, surtout les moins mobiles d'entre eux, ont donc besoin de disposer sur place de commodités et infrastructures propres, même de tout petit calibre.

Le village de Vesqueville est plus peuplé – un peu plus de 500 habitants (9% de la population totale de la commune) –, plus proche de Saint-Hubert et il connaît une vie associative intéressante (dont une troupe de théâtre amateur réputée).

En dix ans, Mirwart a perdu 5% de sa population et Vesqueville, 7%. Mais tous deux connaissent une embellie démographique très récente et la part jeune de leur population est importante : 29% à moins de 20 ans à Mirwart et 14% à Vesqueville.





Ce projet à deux entrées se justifie donc par les mêmes enjeux : revitaminer la vie associative locale, revitaliser les relations entre les habitants, soutenir le regain de croissance démographique.

Il se justifie en outre par un souci d'économie. Il est en effet plus rationnel d'éviter que des bâtiments en bon état général, de surcroît utiles, se dégradent plutôt que de procéder à des reconstructions ou rénovations complètes, qui s'avèreraient à la fois plus longues et plus coûteuses.

Enfin, le réaménagement de ces deux infrastructures complète harmonieusement le dispositif d'intervention du PCDR. À Mirwart, la Maison de village rénovée jouxtera le centre du village complètement réaménagé. À Vesqueville, elle jouxtera le réseau de voies lentes.

3. Lien à la stratégie du PCDR

Le projet décrit soutient pleinement le défi du PCDR et directement deux de ses objectifs stratégiques.

Le réaménagement et la modernisation des Maisons de village de Mirwart et Vesqueville constituent en effet une des « conditions », évoquées par le défi, « qui donnent l'envie de rester, de s'intégrer et de s'impliquer à Saint-Hubert ».

Ils contribuent directement à :

- « favoriser une vie associative préventive de la pauvreté et des risques d'isolement » (objectif 3) ;
- « renforcer l'attractivité générale du territoire en général » (objectif 1).

4. Impacts du projet sur le développement durable

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Économique
<p>Le projet a un impact positif direct et important sur le pilier social et culturel, par sa participation active au développement de la vie sociale, associative et culturelle des villages où il prend place.</p> <p>Il a également un impact sur le pilier environnement par les choix écologiques de rénovation qui seront faits (isolation, type de chauffage, type de matériaux, consommation énergétique, intégration architecturale).</p> <p>L'impact sur le pilier économique tient essentiellement à la mobilisation de corps de métier pour la réalisation des travaux.</p>	+++	++	+

5. Localisation et statut

Vesqueville : Rue de Lavacherie. Propriété du Diocèse.

Mirwart : Place Communale, 15.

6. Parties prenantes, porteurs de projet

Sont parties prenantes du projet : le Diocèse (Vesqueville), la Commune, la CLDR, les Comités de gestion, la RW.

Est porteur du projet : la Commune.

7. Programme de réalisation

- **Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche**
 - Vesqueville : accord du Comité de gestion et du Diocèse ;
 - Mirwart : réalisation d'un projet PCDR prioritaire (aménagement du centre du village).
- **État du dossier**
 - Projet non prioritaire du PCDR (Lot 2).
- **Programme des travaux**
 - État des lieux des bâtiments (intérieur, extérieur, sécurité, mobilier) ;
 - Confection des plans de réaménagement ;
 - Réalisation des travaux dans le respect des normes PEB.
- **Planification**
 - Réalisation du projet en une seule phase.
- **Démarches administratives à réaliser**
 - Vesqueville : cession de la Maison de village à la Commune (emphytéose) ;
 - Introduction d'un permis d'urbanisme en cas de modification de l'enveloppe ou de construction d'une extension.

- **Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé**
 - Existence d'un Comité de gestion de chaque Maison de village (responsable devant la Commune) ;
 - Détermination des usages et usagers autorisés ;
 - Élaboration d'un R.O.I. et d'un tarif de location.

8. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

- Indicateurs de réalisation (Comment saura-t-on que le projet a bien été mis en œuvre ?)

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre,...)
Tenue d'une réunion de consultation de la population dans chaque entité	2	CLDR
Réalisation de travaux dans les deux Maisons de village	2	Commune Pouvoir subsidiant (RW)

- Indicateurs de résultat (Quels sont les effets du projet ?)

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre,...)
Nombre de participants aux réunions de consultation	10% de la population locale	CLDR
Nombre d'associations différentes utilisant la Maison de village	2/an – Mirwart 4/an - Vesqueville	Commune (Comité de gestion)
Nombre d'activités de diverses natures organisées dans la Maison de village	2/mois – Mirwart 3/mois - Vesqueville	
Nombre de villageois différents fréquentant la Maison de village	15% de la population locale / an	

PCDR 2018-2023

PROJETS

Lot 2

projets matériels

- Réseau de chaleur à Saint-Hubert

PM-2-003

Saint-Hubert – Création d'un réseau de chaleur

1. Description du projet

Le projet consiste à créer un réseau de chaleur alimenté par une chaufferie centralisée aux plaquettes forestières, qui desservira plusieurs bâtiments publics situés rue du Parc à Saint-Hubert :

- Le hall sportif communal ;
- La piscine communale ;
- Les locaux de l'académie ;
- Le hall des ouvriers ;
- Le bâtiment qui remplacera « la bulle » (terrains de sports couverts).

Une extension vers le centre de la mutualité socialiste ainsi que vers les locaux du CPAS (rue de la Converserie) est envisagée, moyennant intérêt des parties concernées. Dans ce cas, un raccordement aux riverains intéressés pourra être étudié.

A ce stade de la réflexion, la chaudière prendrait place au niveau du hall sportif.

2. Justification du projet

Le projet vise à répondre à plusieurs besoins et motivations :

- Réduire la dépendance des bâtiments concernés, gros consommateurs, aux énergies fossiles, dans une optique de diminution de l'émission des gaz à effet de serre et de réduction de la facture énergétique communale ;
- Mieux valoriser une ressource locale abondante, les sous-produits de l'exploitation forestière ;
- Servir d'exemple pour le grand public.

Ce projet s'inscrit pleinement en cohérence avec la décision communale d'adhérer à la Convention des Maires et avec le Plan d'Action en faveur de l'Energie durable (PAED) en cours de confection.

Il répond aussi au constat de la faible présence, si l'on excepte l'hydroélectricité, du recours aux énergies renouvelables sur le territoire communal.

3. Lien à la stratégie du PCDR

Le projet rencontre particulièrement l'objectif n°4, « Valoriser, exploiter davantage les ressources naturelles et patrimoniales » en s'appuyant sur une ressources renouvelable locale comme combustible (plaquettes forestières), afin de « développer une production énergétique couvrant des besoins propres ».

4. Impacts du projet sur le développement durable

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Économique
<p>Le projet aura un impact essentiellement environnemental, par le recours aux énergies renouvelables locales et la réduction de l'émission des gaz à effet de serre qui en résulte.</p> <p>A côté, il mobilisera des entreprises et de la main d'œuvre à la fois pour sa mise en place et pour l'approvisionnement futur en plaquettes (travail en forêt, acheminement, stockage et séchage) ainsi que pour la maintenance de l'installation. Il n'a par contre pas d'impact direct sur la dimension sociale et culturelle.</p>	0	+++	++

5. Localisation et statut

Localisation : Ville de Saint-Hubert, rue du Parc et rue de la Converserie.

Statut au plan de secteur : zone d'habitat et zone de services publics et équipements communautaires.

Statut de propriété : communal et autre (à déterminer).

6. Parties prenantes, porteurs de projet

Porteur de projet : Commune.

Parties prenantes : Commune, CLDR, RW, FRW (facilitateurs bois-énergie).

7. Programme de réalisation

- **Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche**

Etude précise du projet (consommateurs intéressés, configuration du réseau, aspects techniques et financiers...) à réaliser.

Configuration du projet conditionnée à l'aboutissement du « Plan piscines » initié par la Wallonie, qui engendrerait une modification importante des besoins énergétiques de la piscine communale en fonction des travaux réalisés si sa candidature est retenue, la piscine étant le principal consommateur du futur réseau de chaleur.

- **État du dossier**

Décision de principe communale.

Premiers contacts avec les facilitateurs bois-énergie de la FRW

Première analyse de consommations réalisée.

- **Programme des travaux**

Réalisation de l'étude de pré-faisabilité (FRW – facilitateurs-bois).

Réalisation de l'étude technique, après identification et accords de tous les consommateurs intéressés.

Après obtention des subsides, réalisation des travaux.

Mise au point de l'approvisionnement en plaquettes.

- **Planification**

Lot 2. Réalisation en une seule phase.

- **Démarches administratives à réaliser**
Sollicitation des subsides.
Obtention des autorisations nécessaires.
- **Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé**
Suivi précis des consommations, optimisation du fonctionnement.
Contrat de maintenance de l'installation à mettre en place.
Conventionnement clair avec les différents consommateurs branchés sur le réseau.

8. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

- Indicateurs de réalisation (Comment saura-t-on que le projet a bien été mis en œuvre ?)

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre,...)
Réseau de chaleur créé	1	Commune
Nombre de bâtiments raccordés	>5	Commune, plan de l'installation et conventions passées.

- Indicateurs de résultat (Quels sont les effets du projet ?)

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre,...)
Nombre de kWh produits annuellement par la chaufferie centralisée	A définir (étude technique)	Commune, compteur de la chaufferie
Nombre de m ³ de plaquettes consommés annuellement	A définir (étude technique)	Commune, mesurage (ou facture).
Diminution annuelle de l'émission des gaz à effets de serre (tonnes)	A définir (étude technique)	FRW, calcul théorique sur base de la production de réseau de chaleur.

PCDR 2018-2023

PROJETS

Lot 2

projets matériels

- Logements intergénérationnels

PM-2-004

Création de logements intergénérationnels

1. Description du projet

Le projet consiste à construire un bâtiment regroupant 4 appartements : 2 adaptés aux seniors (taille, nombre de chambres, accessibilité PMR...), 2 adaptés à des familles (taille, nombre de chambres).

En contrepartie d'un loyer modéré, chaque occupant s'engage à prester quelques heures par semaine au profit des autres : garder les enfants, conduire le senior au magasin, au médecin, à l'administration...

2. Justification du projet

Le projet vise à favoriser la mixité intergénérationnelle au sein d'un même bâtiment.

De manière plus large, il cherche à permettre aux aînés de rester à Saint-Hubert dans un logement adapté lorsqu'ils ne savent ou ne veulent plus vivre seuls dans leur maison, ceci sans devoir aller dans une maison de repos, en pouvant s'appuyer sur une présence et des services. Il permet ainsi de lutter contre les risques d'isolement des personnes âgées, nombreuses sur la Commune.

Ce projet vise par ailleurs à retenir ou attirer les jeunes actifs sur le territoire en leur offrant une solution originale d'hébergement, à loyer modéré, leur permettant de bénéficier de quelques services et d'une présence permanente dans le bâtiment, ce qui peut aussi s'avérer favorable à la recherche d'emploi le cas échéant.

Par son côté exemplatif, il vise donc à contrer la décroissance démographique, en retenant les aînés et en retenant ou attirant les jeunes.

Le fait de proposer des loyers modérés permet enfin de lutter contre la poche de pauvreté qui s'installe progressivement sur le territoire.

3. Lien à la stratégie du PCDR

La construction de logements intergénérationnels soutient parfaitement le défi du PCDR puisque ce projet contribuera à « Créer les conditions qui donnent l'envie et les moyens de venir, de rester, de s'intégrer, de s'impliquer à Saint-Hubert ».

Il répond par ailleurs directement à l'objectif visant à « Générer une croissance démographique durable sur l'ensemble du territoire par des mesures de court, moyen et long termes » (objectif 2).

4. Impacts du projet sur le développement durable

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Économique
<p>Le projet a une fonction sociale marquée en favorisant la mixité intergénérationnelle, en luttant contre l'isolement des aînés, en permettant l'accès au logement à des conditions favorables et donc en luttant contre la précarisation. Il sera étudié pour que le bâtiment ait un impact environnemental faible (énergie, matériaux...).</p> <p>Le projet n'a pas d'impact économique direct, si ce n'est la mobilisation d'entreprises pour sa construction. Mais indirectement, il offrira aux jeunes actifs concernés un cadre favorable à la recherche d'un emploi le cas échéant, notamment par les services de garde d'enfants pris en charge par les aînés.</p>	+++	+	+

5. Localisation et statut

Localisation : A déterminer (probablement ZACC des Rogations à Saint-Hubert en cours de mise en œuvre, dont le zonage est compatible avec de telles constructions).

Statut au plan de secteur : ZACC ou zone d'habitat ou zone d'habitat à caractère rural.

Statut de propriété : propriété communale à privilégier.

6. Parties prenantes, porteurs de projet

Porteur du projet : Commune.

Parties prenantes : Commune, CLDR, RW.

7. Programme de réalisation

- **Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche**
Projet nécessitant la détermination d'une localisation adéquate et l'étude juridique du mécanisme de cohabitation.
- **État du dossier**
Stade de l'idée
- **Programme des travaux**
En premier lieu : définition des contours précis du projet : localisation du bâtiment, configuration, aspects juridiques liés au contrat entre occupants et à la définition du loyer.
- **Planification**
Lot 2
- **Démarches administratives à réaliser**
A définir ultérieurement, suivant l'étude de faisabilité.
- **Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé**
Définition juridique des relations entre occupants
Comité de suivi à mettre en place entre la Commune et les locataires

8. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

- Indicateurs de réalisation (Comment saura-t-on que le projet a bien été mis en œuvre ?)

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre,...)
Nombre d'appartements construits	4	Commune

- Indicateurs de résultat (Quels sont les effets du projet ?)

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre,...)
Nombre d'appartements occupés un an après la fin des travaux	3	Commune
Nombre de personnes occupant les appartements un an après la fin des travaux	8	Commune

PCDR 2018-2023

PROJETS

Lot 2

projets matériels

- Hall couverte

PM-2-005

Réalisation d'une halle couverte**1. Description du projet**

Le projet vise à doter la Ville de Saint-Hubert d'une halle couverte polyvalente permettant d'accueillir un ensemble d'activités quelles que soient les conditions météorologiques.

L'intention est de créer un espace proche du centre-ville (endroit à définir), aménagé de manière « brute » (structure simple sur dalle avec équipements sommaires) mais avec une qualité esthétique compatible avec les lieux, utilisant des matériaux locaux (bois et pierre). Une autre hypothèse consiste à transformer l'ancien abattoir en ce sens, afin de donner une nouvelle affectation à ce lieu⁶¹.

Prioritairement, cet espace sera utilisé suivant le modèle français des halles couvertes accueillant régulièrement des marchés de produits frais. Ici, l'objectif est d'y organiser de manière récurrente un marché des producteurs locaux, soit spécifiquement dans la lignée des « apéros du parvis », soit complémentirement au marché traditionnel hebdomadaire.

Au-delà, cette structure permettra la tenue de toute une série d'activités culturelles : arts de la rue, spectacles, petits concerts, expositions...

2. Justification du projet

Le projet vise d'une part à conforter la ville de Saint-Hubert dans son statut de pôle touristique et commercial, de ville d'appui du massif forestier, de capitale européenne de la chasse et de la nature et d'autre part de la doter progressivement d'une fonction culturelle forte, insuffisamment présente aujourd'hui.

Il s'agit de créer une nouvelle « centralité » dans la Ville, complétant celles déjà présentes et de lui greffer une image originale et dynamique : « Les Halles de Saint-Hubert ».

Ce bâtiment permet par ailleurs de contrer un des handicaps majeurs de la région, à savoir un climat rendant souvent difficile et aléatoire l'organisation d'événements extérieurs.

Couplé aux aménagements publics issus de la rénovation urbaine, il participe à donner une image qualitative forte à la Ville de Saint-Hubert.

3. Lien à la stratégie du PCDR

La construction et l'animation de cette infrastructure s'inscrivent pleinement dans le défi du PCDR puisque celle-ci contribuera à « Créer les conditions qui donnent l'envie et les moyens de venir, de rester, de s'intégrer, de s'impliquer à Saint-Hubert ».

Il répond par ailleurs directement à l'objectif visant à « Renforcer l'attractivité du territoire en général et la capacité polarisatrice de la ville en particulier » (objectif 1).

⁶¹ Le PCDR initial prévoyait de transformer cet ancien abattoir en atelier rural. Ce projet a toutefois été abandonné en raison de son coût trop important.

Il concourt également à l'atteinte des objectifs 3 (« Favoriser une vie associative préventive de la pauvreté et des risques d'isolement ») et 5 (« Stimuler le développement du tourisme »).

4. Impacts du projet sur le développement durable

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Économique
<p>Le projet sera un lieu de rencontre entre différents publics : entre producteurs et consommateurs, entre artistes et leur public, entre habitants eux-mêmes. Il contribuera donc à la cohésion sociale. En consolidant l'image qualitative de la ville, il visera aussi à donner une meilleure image d'eux-mêmes aux habitants.</p> <p>Le projet n'a pas de vocation environnementale directe. Il permettra toutefois de favoriser la consommation locale et les circuits courts, bénéfiques à l'environnement. Par ailleurs, sa conception veillera à ce qu'il ait le moins d'impact environnemental possible.</p> <p>Au niveau économique, le projet sera un lieu de vente adapté pour les producteurs de la région et leur permettra donc de consolider et développer leur activité. Indirectement, il participera à étoffer l'offre touristique et commerciale de Saint-Hubert et de la Région dans un objectif de croissance économique. Sa construction même interviendra en support à l'activité économique.</p>	++	+	++

5. Localisation et statut

Ville de Saint-Hubert, emplacement à déterminer (ancien abattoir ou espace nouveau à définir).

Statut au plan de secteur inconnu, fonction de l'emplacement choisi.

Statut de propriété : idéalement propriété communale (sinon, acquisition).

6. Parties prenantes, porteurs de projet

Porteur de projet : Commune.

Parties prenantes : Commune, CLDR, RW, ADL (réalisation de l'étude de faisabilité du projet).

7. Programme de réalisation

- **Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche**

Projet nécessitant la réalisation d'une étude de faisabilité préalable par l'ADL, dont détermination d'une localisation adaptée.

- **État du dossier**

Stade de l'idée

- **Programme des travaux**

Ce projet demande en premier lieu de faire l'objet d'une étude de faisabilité. Celle-ci sera confiée à l'ADL de Saint-Hubert.

Il s'agira d'étudier plus avant les différents aspects interdépendants du projet : quelle localisation, quelle ampleur (superficie), quelles activités, quel public cible, quels équipements de base, quel portage, quel fonctionnement...

Ensuite, le dossier pourra être confié à un auteur de projet pour traduire les conclusions de l'étude, si elles s'avèrent positives, en un projet de nouveau bâtiment ou de transformation de l'abattoir le cas échéant.

Ce projet devra être mis en cohérence avec la nouvelle opération de rénovation urbaine que la Commune projette d'initier, au niveau de sa localisation notamment.

- **Planification**

Lot 2

- **Démarches administratives à réaliser**

A définir ultérieurement, suivant l'étude de faisabilité.

- **Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé**

A déterminer par l'étude de faisabilité à réaliser (portage, fonctionnement...).

8. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

- Indicateurs de réalisation (Comment saura-t-on que le projet a bien été mis en œuvre ?)

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre,...)
Etude de faisabilité positive	1	ADL
Nombre de bâtiments construits	1	Commune

- Indicateurs de résultat (Quels sont les effets du projet ?)

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre,...)
Nombre d'activités annuelles organisées dans la halle	24, deux ans après le lancement du projet	Commune
Taux de satisfaction des occupants (producteurs, acteurs culturels...)	80% d'avis positifs deux ans après le lancement du projet	Commune (enquête)
Fréquentation de la halle (nombre de visiteurs)	5000 par an (deux ans après le lancement du projet)	Commune (comptage)

PCDR 2018-2023

PROJETS

Lot 2

projets matériels

- Voies lentes - phase 2

PM-2-006

Achèvement du réseau de voies lentes (en étoile)

1. Description du projet

Le projet consiste en l'aménagement de deux tronçons de voies lentes venant compléter le réseau général créé durant la 1^{re} phase de mise en œuvre du PCDR.

En effet, la convention exécution du 15/12/2014 porte sur la réalisation de quatre tronçons majeurs. Mais le projet initialement pensé par la CLDR en envisageait six.

Les tronçons complémentaires vont :

- d'Arville à Lorcy et de Lorcy à Saint-Hubert ;
- de Hurtebise au camping et du camping à Saint-Hubert.

Un troisième tronçon sera étudié en vue de relier la nouvelle ZACC de la rue des Rogations au réseau de voies lentes au niveau de la Chapelle Saint-Roch.

Le choix de l'itinéraire et des matériaux est variable selon les tronçons. Il obéit à une logique de sécurité et d'économie.

Le réseau est pensé pour favoriser les déplacements lents, tant des piétons que des cyclistes et cavaliers, des différents villages ceinturant Saint-Hubert jusqu'au cœur de la cité, selon une conception « en étoile ».

2. Justification du projet

Les différentes voiries qui traversent la commune sont rapides, étroites et dangereuses. Les usagers lents sont souvent en situation précaire au niveau de la sécurité. L'établissement d'un réseau de voies lentes facilite et protège les déplacements de ces utilisateurs vulnérables en les isolant du réseau réservé aux automobilistes.

Le projet « réseau de voies lentes en étoile » est guidé par la volonté de relier de manière directe et sécurisée pour les usagers faibles les villages les plus proches de Saint-Hubert au pôle.

Ce réseau remplit une fonction utilitariste (déplacements des habitants vers les services) et une fonction touristique (drainage des touristes en séjour dans les villages vers les commerces, restaurants et points d'attraction du centre).

Les nouveaux tronçons envisagés sont justifiés par l'importance démographique de lieux concernés d'une part (Arville-Lorcy comptent près de 1.000 habitants ; la nouvelle ZACC comptera près de 200 logements), par l'attractivité et la fonction touristique de certains sites d'autre part (camping, gîtes, Monastère d'Hurtebise).

Ils favoriseront et sécuriseront donc les déplacements de nombreux utilisateurs potentiels, réguliers ou occasionnels.

3. Lien à la stratégie du PCDR

Le projet décrit soutient pleinement le défi du PCDR et directement deux de ses objectifs stratégiques, ainsi que son objectif transversal.

L'achèvement du réseau de voies lentes constitue en effet une des « conditions », évoquées par le défi, « qui donnent l'envie de venir, de rester à Saint-Hubert ».

Il contribue directement à :

- « renforcer l'attractivité générale du territoire en général et la capacité polarisatrice de la ville en particulier. » (objectif 1) ;
- « stimuler le développement de l'activité économique, en particulier le tourisme. » (Objectif 5)

Il participe effectivement de la volonté de :

- « Mettre en place une politique de gestion du territoire. »

4. Impacts du projet sur le développement durable

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Économique
<p>Le projet a un impact positif direct et important sur le pilier environnement, par la réduction de l'usage des véhicules à moteur qu'il engendre</p> <p>Il a également un impact sur le pilier social et culturel, par les rencontres et échanges qu'il peut provoquer entre utilisateurs, par les déplacements collectifs qu'il rend possibles.</p> <p>L'impact sur le pilier économique tient essentiellement à la mobilisation de corps de métier pour la réalisation des travaux.</p>	++	+++	+

5. Localisation et statut

Lorcy, Arville, Hurtebise, Saint-Hubert. Tracé précis à convenir.
Statut multiple (voiries communales et régionales).

6. Parties prenantes, porteurs de projet

Sont parties prenantes du projet : la Commune, la CLDR, le gestionnaire du camping, la RW.
Est porteur du projet : la Commune.

7. Programme de réalisation

- **Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche**
 - Réalisation d'une importante 1^{re} phase du projet « Réseau de voies lentes » (convention-exécution 2014).
- **État du dossier**
 - Projet non prioritaire du PCDR (Lot 2).
- **Programme des travaux**
Programme variable selon le tronçon : site propre ou marquage au sol.
 - Débroussaillage ;
 - Terrassement ;
 - Nivellement ;
 - Mise en place de fondations ;
 - Réalisation d'une bande en béton ;
 - Plantation de haies ou de bordures de séparation ;
 - Installation de panneaux de signalisation ;
 - Réalisation d'un schlagage de couleurs ;
 - Mise en place de plots de sécurisation.
- **Planification**
 - Réalisation du projet en une seule phase.
- **Démarches administratives à réaliser**
 - Coordination étroite avec le SPW (DGO1).
- **Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé**
 - Signalisation et promotion du réseau dans son ensemble ;
 - Entretien régulier de l'infrastructure.

8. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

- Indicateurs de réalisation (Comment saura-t-on que le projet a bien été mis en œuvre ?)

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre,...)
Existence de trois tronçons supplémentaires de voies lentes	3	Commune Pouvoir subsidiant (RW)

- Indicateurs de résultat (Quels sont les effets du projet ?)

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre,...)
Nombre d'habitants différents des villages utilisant les voies lentes	10%	Commune (sondage et questionnaire du SI)
Nombre de touristes différents utilisant les tronçons de voies lentes	100/an	

PCDR 2018-2023

PROJETS

Lot 2

projets matériels

- Espace intergénérationnel Saint-Hubert

PM-2-007

Saint-Hubert – Aménagement d'un espace intergénérationnel

1. Description du projet

Le projet consiste en l'aménagement d'un espace multifonctionnel destiné à accueillir, au cœur de Saint-Hubert même, différentes activités intergénérationnelles mais également interculturelles :

- Carrefour de rencontres ;
- Jeux et loisirs partagés ;
- Pratique sportive adaptée ;
- École de devoirs ;
- Débats et conférences ;
- Garderie ;
- Etc.

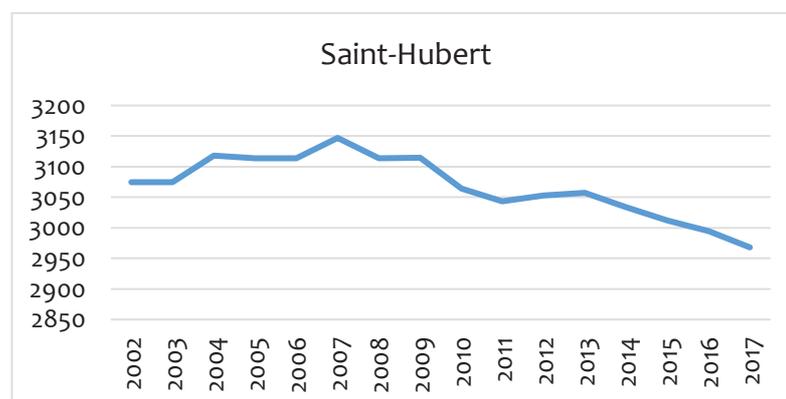
Cet espace se situera dans la partie non rénovée de l'ancien arsenal de la Protection civile et jouxtera l'actuelle Salle communale des Fêtes. Il comprendra des locaux de différentes grandeurs, dont certains modulables.

Il permettra à diverses associations et projets spécifiques – tels le Plan de Cohésion sociale, la Commission consultative des aînés, l'Université tous âges – de rencontrer mieux leurs objectifs, de renforcer leurs actions actuelles et d'en développer de nouvelles.

2. Justification du projet

L'entité de Saint-Hubert est la plus peuplée de la commune : elle concentre 53,4% de la population du territoire (près de 3.000 habitants), mais connaît un déclin démographique depuis 2007.

Au sein de cette population, la part des jeunes de moins de 20 ans est assez faible (21,5%) et est identique à celle des personnes âgées de plus de 65 ans. Pareil équilibre entre classes d'âge jeune et élevé donne tout son sens à la construction de rapports intergénérationnels.



Or, malgré ses presque trois mille âmes, c'est la seule entité de la commune à être dépourvue de l'équivalent d'une Maison de village, permettant et favorisant la rencontre et les activités entre habitants.

Or c'est à Saint-Hubert que la problématique de la mixité sociale – entre classes d'âge, entre catégories de revenus, entre nationalités et cultures – est la plus aiguë, de par l'importance de la population.

La mise en œuvre prochaine de la ZACC de la rue des Rogations, où se créeront 75 maisons et 125 appartements, dont certains de caractère intergénérationnel, conduira à un accroissement considérable du nombre d'habitants dans la ville, donc des besoins en matière de relations et de cohésion sociales.

Par ailleurs, la réalisation de cet aménagement permettra d'assainir le site et de valoriser le quartier.

3. Lien à la stratégie du PCDR

Le projet décrit entre pleinement en résonance avec le défi du PCDR et avec deux de ses objectifs stratégiques.

L'aménagement d'un espace intergénérationnel au cœur de Saint-Hubert constitue une des « conditions », évoquées par le défi, « qui donnent l'envie de rester, de s'intégrer et de s'impliquer à Saint-Hubert ». Il contribue directement à :

- « renforcer l'attractivité du territoire en général et la capacité polarisatrice de la ville en particulier » (objectif 1) ;
- « favoriser une vie associative préventive de la pauvreté et des risques d'isolement » (objectif 3).

4. Impacts du projet sur le développement durable

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Économique
Le projet a un impact positif direct et important sur le pilier social et culturel du Développement durable. Il a un impact moindre, mais réel, sur le pilier environnement par la restauration d'un bâtiment dans le respect des normes PEB. L'impact sur le pilier économique tient essentiellement à la mobilisation de corps de métier pour la réalisation des travaux.	+++	+	+

5. Localisation et statut

Rue General Dechesne, 4.
Propriété communale.

6. Parties prenantes, porteurs de projet

Sont parties prenantes du projet : la Commune, la CLDR, le CPAS (Plan de Cohésion sociale), la RW.
Est porteur du projet : la Commune.

7. Programme de réalisation

- **Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche**
 - Élaboration d'un nouveau Programme de Rénovation urbaine (périmètre et fiches-projets) ;
 - Éligibilité du projet au DR et à Infrasports
- **État du dossier**
 - Projet non prioritaire du PCDR (Lot 2).
- **Programme des travaux**
 - État des lieux ;
 - Plan d'aménagement ;
 - Gros œuvre ;
 - Toiture ;
 - Menuiseries extérieures ;
 - Sanitaires et ventilation ;
 - Chauffage ;
 - Électricité et sécurité incendie ;
 - Techniques relatives au développement durable ;
 - Parachèvement.
- **Planification**
 - Réalisation du projet en une seule phase.
- **Démarches administratives à réaliser**
 - Néant.
- **Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé**
 - Désignation d'un Comité de gestion de l'espace intergénérationnel, sous autorité communale ;
 - Détermination des usages et usagers autorisés ;
 - Détermination des coûts éventuels de location ;
 - Élaboration d'un R.O.I.

8. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

- Indicateurs de réalisation (Comment saura-t-on que le projet a bien été mis en œuvre ?)

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre,...)
Existence d'un espace intergénérationnel dans l'ancien arsenal de Saint-Hubert	1	Commune Pouvoir subsidiant (RW)

- Indicateurs de résultat (Quels sont les effets du projet ?)

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre,...)
Nombre d'associations différentes utilisant l'espace	5/an	Commune (Comité de gestion)
Nombre d'activités intergénérationnelles organisées dans l'espace	4/mois	
Nombre de participants aux activités intergénérationnelles	10/activité	

PCDR 2018-2023

PROJETS

Lot 2

projets matériels

- Maison de village Poix-Saint-Hubert

PM-2-008

Poix – Création, aménagement d'une Maison de village

1. Description du projet

Le projet consiste en l'aménagement d'une Maison de village dans l'entité de Poix, en vue de soutenir la vie associative locale, de favoriser les rencontres et activités entre habitants et de permettre l'organisation d'évènements privés réunissant des groupes.

Trois options sont possibles :

- La création d'une toute nouvelle infrastructure, sur un site à déterminer ;
- L'acquisition et le réaménagement de l'ancienne gare ferroviaire ;
- Un partenariat avec un acteur privé occupé à développer une infrastructure communautaire dans le village.

La Maison de village sera idéalement composée d'une salle polyvalente et de plusieurs locaux annexes (rangement, cuisine, bureaux, sanitaires).

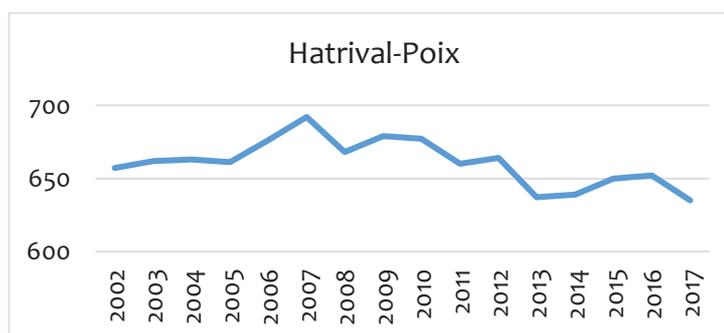
Sa conception et sa réalisation seront guidées par les principes de simplicité, fonctionnalité, rationalité, économie d'énergie et intégration architecturale.

2. Justification du projet

Le village de Poix, qui compte actuellement 131 habitants (2,4% de la population de Saint-Hubert), est un des plus petits et des plus isolés de la commune.

Sa population est une des plus âgées de Saint-Hubert : 11% des habitants seulement ont moins de 20 ans, mais 25% ont plus de 65 ans.

L'entité que Poix forme avec Hatrival subit en outre en déclin démographique marqué : depuis 2007, elle a perdu 8% de ses habitants.



Poix comporte par ailleurs plusieurs spécificités marquantes : s'y trouvent la seule gare ferroviaire du territoire (sur la Ligne 162), une centrale hydroélectrique en activité, un projet privé en plein développement (hôtel-restaurant, espace coworking, espace culturel).

Mais le village est dépourvu de tout espace communautaire permettant la réunion de ses habitants et la tenue d'activités associatives, alors que la demande existe localement.

Or la création d'une Maison de village est un projet extrêmement mobilisateur et fédérateur, ainsi que la CLDR en a fait l'expérience à Awenne et à Hatrival.

À Poix en particulier, elle jouerait un rôle important dans la lutte contre l'isolement des habitants âgés, contre le déclin démographique et pourrait en même temps tenir un rôle dans le développement du tourisme, comme point de départ de randonnées, d'activités nature, de navette vers la ville.

3. Lien à la stratégie du PCDR

Le projet décrit entre pleinement en résonance avec le défi du PCDR et avec deux de ses objectifs stratégiques.

L'aménagement d'une Maison de village dans l'entité de Poix constitue une des « conditions », évoquées par le défi, « qui donnent l'envie de rester, de s'intégrer et de s'impliquer à Saint-Hubert ».

Il contribue directement à :

- « renforcer l'attractivité générale du territoire en général » (objectif 1).
- « favoriser une vie associative préventive de la pauvreté et des risques d'isolement » (objectif 3).

4. Impacts du projet sur le développement durable

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Économique
<p>Le projet a un impact positif direct et important sur le pilier social et culturel, par sa participation active au développement de la vie sociale et culturelle du village où il prend place.</p> <p>Il a également un impact sur le pilier environnement par les choix écologiques de construction qui seront faits (isolation, type de chauffage, type de matériaux, consommation énergétique, intégration paysagère).</p> <p>Il soutient aussi, mais dans une mesure moindre, le pilier économique par la part qu'il pourra avoir dans l'organisation d'activités touristiques.</p>	+++	++	+

5. Localisation et statut

À déterminer.

6. Parties prenantes, porteurs de projet

Sont parties prenantes du projet : la Commune, la CLDR, « Les Gamines » (opérateur privé).
Est porteur du projet : la Commune.

7. Programme de réalisation

- **Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche**
 - Le résultat de l'examen approfondi de la faisabilité de chacune des trois options :
 1. Partenariat avec « Les Gamines » ;
 2. Acquisition de l'ancienne gare ;
 3. Construction neuve.
- **État du dossier**
 - Projet non prioritaire du PCDR (Lot 2).
- **Programme des travaux**
 - À déterminer en fonction de l'option choisie.
- **Planification**
 - Réalisation du projet en une seule phase.
- **Démarches administratives à réaliser**
 - À déterminer en fonction de l'option choisie.
- **Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé**
 - Constitution d'un Comité de gestion de la Maison de village (sous contrôle de la Commune) ;
 - En cas de coopération avec l'opérateur privé, élaboration et enregistrement d'une convention de partenariat ;
 - Détermination des usages et usagers autorisés ;
 - Élaboration d'un R.O.I. et d'un tarif de location.

8. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

- Indicateurs de réalisation (Comment saura-t-on que le projet a bien été mis en œuvre ?)

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre,...)
Existence d'une Maison de village à Poix	1	Commune Pouvoir subsidiant (RW)

- Indicateurs de résultat (Quels sont les effets du projet ?)

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre,...)
Nombre d'associations différentes utilisant la Maison de village	3/an	Commune (Comité de gestion)
Nombre d'activités de diverses natures organisées dans la Maison de village	2/mois	
Nombre de villageois différents fréquentant la Maison de village	65/an	

PCDR 2018-2023

PROJETS

Lot 2

projets immatériels

- promotion du territoire

PI-2-001

Organisation de manifestations soutenant l'attractivité et la réputation du territoire

1. Description du projet

Le projet consiste en la planification coordonnée et l'organisation, en divers lieux de la ville et à divers moments de l'année, de manifestations publiques – expositions, concerts, marchés – générant une attractivité permanente de Saint-Hubert.

Il consiste en même temps à créer la coopération rapprochée entre divers acteurs locaux et extra-locaux – Syndicat d'Initiative, Agence de Développement Local, Cellule Culture Haute-Lesse, Grande Forêt de Saint-Hubert, Maison du Tourisme, Aérodrome, Académie, Groupe d'Action locale, etc. – en vue d'établir ensemble un calendrier, une promotion, une logistique, un budget de ces manifestations.

2. Justification du projet

Saint-Hubert connaît quelques rendez-vous phares, comme le Juillet musical et la Fête de la Chasse, qui attirent un public extérieur à la commune. Mais en général, le territoire peine à gagner une réputation positive et dynamique, facteur d'attractivité touristique et résidentielle. Pourtant la ville connaît des évolutions positives (aménagements de Rénovation urbaine, croissance et diversification de l'offre, mise en œuvre prochaine d'une ZACC) et la population répond volontiers présent à des manifestations nouvelles. La Fête des associations en 2014 et le rendez-vous mensuel des « Apéros du Parvis » en témoignent.

Par ailleurs, plusieurs acteurs de développement local et transcommunal sont amenés chacun à proposer des événements publics.

Le projet se justifie donc par le besoin de multiplier et varier les manifestations culturelles et festives, d'étendre la portée de chacune afin de susciter au-delà des limites communales un intérêt, une curiosité, une sympathie pour la vie publique de la cité.

Il se justifie également par une recherche d'économie et d'efficacité dans l'affectation des moyens consentie par différents acteurs à l'animation de l'espace public.

3. Lien à la stratégie du PCDR

Le projet décrit soutient pleinement le défi du PCDR et directement trois de ses objectifs stratégiques.

L'organisation de manifestations soutenant l'attractivité et la réputation du territoire constitue en effet une des « conditions », évoquées par le défi, « qui donnent l'envie de venir, de rester, de s'intégrer, de s'impliquer à Saint-Hubert ».

Il contribue directement à :

- « renforcer l’attractivité générale du territoire en général et la capacité polarisatrice de la ville en particulier. » (objectif 1) ;
- « Valoriser, exploiter davantage les ressources naturelles et patrimoniales » (objectif 4) ;
- « stimuler le développement de l’activité économique, en particulier le tourisme. » (Objectif 5).

4. Impacts du projet sur le développement durable

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Économique
<p>Le projet a un impact important sur le pilier social et culturel, par les échanges qu’il induit entre acteurs de développement, et par les rencontres qu’il provoque entre membres du public. Il est un facteur actif de mixité et de cohésion sociales.</p> <p>L’impact sur le pilier économique tient essentiellement aux retombées qu’il entraîne sur les secteurs commerce et du territoire.</p> <p>Par contre il exerce une pression sur l’environnement par la somme des déplacements qu’il génère.</p>	+++	-	++

5. Localisation et statut

Divers endroits du centre-ville. Dans l’espace public.

6. Parties prenantes, porteurs de projet

Sont parties prenantes du projet : la Commune, la CLDR, l’ADL, le SI, la Cellule Culture Haute-Lesse.
Est porteur du projet : la Commune. L’ADL en sera le coordinateur principal.

7. Programme de réalisation

- **Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche**
 - Désignation d’un chef de file et affectation d’un budget communal.
- **État du dossier**
 - Projet non prioritaire du PCDR (Lot 2).
- **Tâches à accomplir**
 - Création d’un Comité de projet ;
 - Établissement d’une programmation ;
 - Allocation d’un budget ;
 - Promotion des manifestations ;
 - Organisation logistique ;
 - évaluation.
- **Planification**
 - Ensemble de manifestations à mener entre printemps et automne.
- **Démarches administratives à réaliser**
 - Autorisations de police.

- **Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé**
 - Sans objet.

8. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

- Indicateurs de réalisation (Comment saura-t-on que le projet a bien été mis en œuvre ?)

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre,...)
Nombre de manifestations nouvelles organisées	3/saison	Commune (ADL)

- Indicateurs de résultat (Quels sont les effets du projet ?)

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre,...)
Nombre d'acteurs impliqués dans l'organisation des manifestations	5	Commune (ADL)
Nombre de spectateurs à chaque manifestation	300/manifestation	